

A 2 J INFORMATIQUE

Société Par Actions Simplifiée au capital de 155 000 euros
Siège social : 120 ALLEE DES BARTAVELLES ZAC DU COUQUIOU
84320 ENTRAIGUES SUR SORGUES (Vaucluse)
334 380 409 RCS AVIGNON

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE **EN DATE DU 26 AVRIL 2009**

L'an deux mille neuf,

et le vingt-six avril, à dix heures,

les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation faite par le président, par lettre simple en date du 12 avril 2009.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur JEAN-JACQUES ATTIA préside la séance en qualité de président de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le président, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent les 500 actions composant le capital, soit plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

L'assemblée générale constate que la société FIDAC, commissaire aux comptes, a été régulièrement convoqué par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 12 avril 2009.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation,
- la copie et les récépissés postaux de la lettre recommandée de convocation adressée au commissaire aux comptes,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultats et l'annexe de l'exercice clos le 30 décembre 1899,
- le rapport du président,
- le texte des résolutions proposées.

Puis Monsieur le président déclare que le rapport du président, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée. Il précise en outre que le droit de communication des actionnaires prévu par les statuts a été respecté.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Remplacement de commissaires aux comptes,
- Pouvoirs pour formalités.

Monsieur le président donne lecture du rapport du président, du commissaire aux comptes et du rapport spécial sur les conventions réglementées.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale constate que, du fait de la démission du commissaire aux comptes titulaire, la société FIDAC ainsi que de la démission de LOZANO EXPERTISE ET AUDIT, commissaire aux comptes suppléant, la société se trouve dépourvue de commissaires aux comptes.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale décide qu'aucun commissaire aux comptes ne sera remplacé au vu de la législation en vigueur,

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

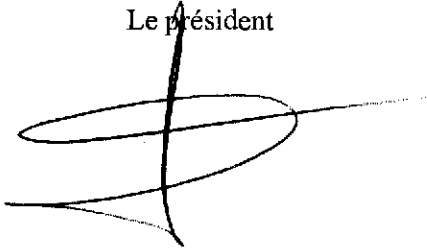
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

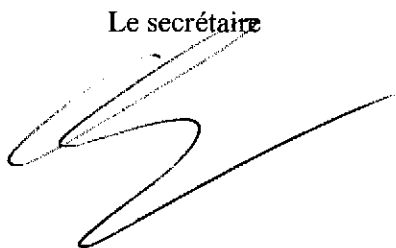
Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et le secrétaire.

Le président

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a vertical stroke and a horizontal tail.

Le secrétaire

A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a series of connected loops and a long, sweeping horizontal stroke at the end.